



Membres en exercice : 29  
Membres présents : 18  
Membres votants : 20

Le 11 décembre 2024 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.  
Envoi de la convocation le : 5 décembre 2024. Publication de la convocation le : 6 décembre 2024.

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR.

Etaient absents :

M. Thierry MARTIN a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H  
Mme Sandrine URVOIS  
M. Tony VORMS a donné procuration à Mme Sandrine URVOIS  
M. Jean-François MARZIN  
M. Didier GUILLON  
Mme Corinne BRIANT  
M. Philippe LAPORTE  
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à M. Jean-François MARZIN  
Mme Martine SCUILLER a donné procuration à Mme Corinne BRIANT  
M. Jean-Jacques COLIN  
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

16 DEC. 2024

Date de publication :

17 DEC. 2024

Délibération n° 2024-150 : Cinéma Le Goyen : subvention à l'exploitant

Rapporteur : M. Michel VAN PRAET

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

L'exploitation du cinéma Le Goyen est assurée par l'association Toile d'Essai qui perçoit à cet effet une subvention annuelle.

Les travaux de rénovation du cinéma ont été l'opportunité de revoir les modalités de mise à disposition et les modalités d'exploitation. Ces éléments ont été précisés dans une convention d'exploitation et de gestion qui prévoit également les modalités financières liées à l'exploitation (DE2024-149).

Au regard des échanges avec l'exploitant et de la formalisation d'une convention d'exploitation, le versement de la subvention annuelle avait été différé.

Le cinéma étant réouvert et la convention d'exploitation aboutie, il convient maintenant de procéder au versement de la subvention au titre de l'année 2024.

Vu la délibération n°DE2024-033 du 4 avril 2024 portant approbation du budget primitif 2024 du budget principal ;

Vu la délibération n°DE2024-085 du 3 juillet 2024 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget principal ;

Vu la délibération DE2024-115 approuvant la décision modificative n°2 du budget primitif du budget principal 2024,

Vu la délibération DE2024-130 approuvant la décision modificative n°3 du budget primitif du budget principal 2024,

Vu la délibération DE2024-149 approuvant la convention de gestion et d'exploitation du cinéma Le Goyen,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 29 novembre 2024,

Mme Sandrine URVOIS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, M. Jean-Jacques COLIN avaient quitté la séance au moment de la présentation de la présente délibération et n'ont donc pris part ni au débat ni au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Approuver le versement d'une subvention de 13 000 € à l'association Toile d'Essai pour l'exploitation du cinéma Le Goyen au titre de l'année 2024 ;
- Autoriser Monsieur le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,  
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,  
Didier LOAS

